

C.F.P.P.A. Olivier de Serres  
1062 chemin du Pradel  
07 170 MIRABEL  
Tél. : 04 75 36 71 80  
Fax : 04 75 36 76 02  
Mél: [cfppa.aubenas@educagri.fr](mailto:cfppa.aubenas@educagri.fr)  
Contact : Formateurs paysage

Etablissement Public Local d'Enseignement  
et de Formation Professionnelle Agricoles



Le CFPPA vous propose une formation « Création et implantation de massifs »  
à destination des agents techniques de collectivités et des agents « espaces verts » des hôtels de plein air

### Création et implantation de massifs - Durée à déterminer

**Objectifs : Créer et réussir la plantation d'une haie et d'arbustes**

**Contenu :**

Connaissances des végétaux

Codes de fleurissement : association, couleurs, volumes...

Choix des végétaux selon le sol, l'ensoleillement, l'arrosage...

Implantation d'un massif et son calendrier d'entretien

**Lieu :** CFPPA et/ou chantier extérieur

**Modalités pédagogiques :** partie théorique en salle, mise en pratique, échanges avec les participants

Une attestation de formation vous sera délivrée à la fin de la formation

**Dates : A définir selon la demande pour les groupes -** Demande peut être adaptée et individualisée pour les candidats individuels

*Ce module peut être compris dans un parcours professionnalisant*

**Coût : 17 € de l'heure stagiaire (repas non compris) – Durée à fixer ensemble**

Le bulletin ci-dessous est à retourner par mail à l'adresse suivante :

[cfppa.aubenas@educagri.fr](mailto:cfppa.aubenas@educagri.fr) - **Nous contacter**

Je, soussigné M./Mme .....

Fonction .....souhaite inscrire .....

à la formation « **Création et implantation de massifs** »

*Pour les personnes en situation de handicap, contacter le centre de formation pour échanger sur les aménagements à envisager lors de votre formation*



Je suis prêt à recevoir le groupe de stagiaires sur ma collectivité ou hôtellerie de plein air dans le cadre des chantiers extérieurs

Fait à ..... Le .....

Signature

Mise à jour le 13/04/2026 - Taux de satisfaction (données 2023) : 68,5 %

Le cfppa se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant (un minimum de 7 stagiaires par session)

Voir les conditions générales de vente et le règlement intérieur sur notre site internet : <https://epl.aubenas.educagri.fr/>